

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
Patrimoine

Sous matière :
Aliénations

**OBJET :
DONATION
CONSENTIE PAR
MONSIEUR
LOUIS
NAUDINAT**

Séance du Conseil Municipal du 27 février 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINO Stéphan, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 2 février 2017, Monsieur Louis NAUDINAT, bienfaiteur de la Ville, consent un don à la Commune de Castelnaudary, de plusieurs parcelles situées « rue du Général Lapasset », à savoir :

parcelle	superficie cadastrale	B/NB
AC 351	A déterminer	Bande de terrain constituant le passage au jardin de la maison 15 Place de la Liberté (parcelle AC 343) louée à M. Cédric GRAU Division à réaliser pour déterminer l'emprise foncière faisant l'objet de la donation
AC 369	770 m ²	jardin
AC 370	97 m ²	remise 14 rue du Général Lapasset
AC 371	82 m ²	remise 16 rue du Général Lapasset
AC 372	81 m ²	remise R+1, 18 rue du Général Lapasset

Ces parcelles sont données, libre de toute occupation, aux conditions suivantes:

- Constitution d'une servitude de passage réelle et perpétuelle sur une partie de la parcelle cadastrée section AC n° 351. L'emprise foncière sera déterminée après établissement d'une division parcellaire à la charge de la Commune (fonds dominant : parcelle faisant l'objet du don à la Commune après division parcellaire)

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL
EN DATE DU : 21.02.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 21.02.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **03 MARS 2017**

Ce droit de passage en tous temps et heures et avec tous véhicules sera consentie au profit de Monsieur NAUDINAT et de ses propriétaires successifs, sur l'emprise foncière restante (fonds dominant : parcelles AC 351 partie et AC 343) préalablement à la réalisation du projet d'aménagement de la Commune.

- Réalisation d'une clôture (avec portail d'accès) en limite de la propriété de Monsieur NAUDINAT pour empêcher l'accès à la maison et au jardin attenants situés 15 Place de la Liberté.

Il précise que les biens ont été évalués par le service France Domaine en date du 3 janvier 2017 à 41 000.00 Euros pour les remises cadastrées section AC n° 370, 371 et 372 et à 80 Euros le m² pour les terrains cadastrés section AC n° 369 (soit 61 600.00 Euros) et section AC n° 351 (à déterminer après division parcellaire).

Monsieur le Maire, conformément à l'article L. 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose au Conseil Municipal, d'accepter la donation aux conditions figurant ci-dessus.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer ce futur site « espace Louis NAUDINAT ».

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 22 février 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

ACCEPTE la donation des parcelles cadastrées section AC n° 370, 371, 372, 369 et 351 partie, telles que matérialisées sur le plan annexé à la présente, aux conditions définies ci-dessus.

PRECISE que ces parcelles sont classées en zone U1 du Plan Local de l'Urbanisme. Elles font l'objet de l'emplacement réservé n° 7 « équipement public rue Lapasset ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette donation et notamment l'acte authentique devant notaire.

PRECISE que les frais notariés estimés à 9 000.00 Euros seront pris en charge par la Commune.

PRECISE que l'opération sera inscrite au budget du Ville 2017, opération 9006, Aménagement urbain, Nature 2112, terrain de voirie.

AUTORISE que ce futur site reçoive la dénomination officielle « Espace Louis NAUDINAT ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 27 février 2017.

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Accusé de réception de
Préfecture du
02/03/2017
N°011-211100763-
20170227-2017-45-DE

Ampliation faite le :

02 MARS 2017

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :

02 MARS 2017

Par publication le :

03 MARS 2017

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



PLAN DE SITUATION

